

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29 mars 2021

Délibération n°21.04.08.16

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le Conseil, réuni sous la présidence de Claude NOMPEIX, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, décide :

1 - Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
148 733,96 €	79 501,25 €	228 235,21€

2 - Sur le calcul du résultat d'investissement et le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
- 75 140,50 €	- 59 387,44 €	- 134 527,94 €

compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	91 725,00 €
Besoin réel (signe -)	42 802,94 €

3 - Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00 €	
Virement à l'investissement	42 802,94 €	compte 1068 BP N+1
Affectation complémentaire, en réserves	0,00 €	compte 1068 BP N+1
Report à nouveau créditeur	185 432,27€	compte 002 BP N+1
Déficit à reporter	00,00 €	compte 002 BP N+1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac le 8 avril 2021
Le Maire

Claude NOMPEIX

